ITUPublications
Recommandations

Union internationale des télécommunications
Secteur de la normalisation des télécommunications

Supplément

UIT-T A Suppl. 2 (12/2022)

SÉRIE A: Organisation du travail de l'UIT-T

Directives pour les essais d'interopérabilité et les démonstrations de validation de concept

Supplément 2 aux Recommandations UIT-T de la Série A

Directives pour les essais d'interopérabilité et les démonstrations de validation de concept

Résumé

Les présentes directives portent sur les essais d'interopérabilité et les démonstrations de validation de concept devant être réalisés hors du cadre de l'UIT-T. Elles ont été élaborées de manière à encourager la réalisation de ces essais et démonstrations et à faciliter l'échange d'informations entre les participants à ces essais et les Commissions d'études de l'UIT-T chargées d'élaborer les Recommandations correspondantes.

Historique *

Édition	Recommandation	Approbation	Commission d'études	ID unique
1.0	UIT-T A Suppl. 2	14-06-2000	GCNT	11.1002/1000/5199
2.0	UIT-T A Suppl. 2	16-12-2022	GCNT	11.1002/1000/15252

Mots clés

Échange d'informations, essai d'interopérabilité devant être réalisé hors du cadre de l'UIT-T, validation de concept, qualité des Recommandations.

* Pour accéder à la Recommandation, reporter cet URL https://handle.itu.int/ dans votre navigateur Web, suivi de l'identifiant unique.

AVANT-PROPOS

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication (ICT). Le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

La présente publication de l'UIT-T a un caractère informatif. Les dispositions obligatoires, telles que celles figurant dans les Recommandations UIT-T, n'entrent pas dans le champ d'application de la présente publication. Celle-ci devrait uniquement être citée en tant que référence bibliographique dans les Recommandations de l'UIT-T.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente publication puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des publications.

À la date d'approbation de la présente publication, l'UIT avait été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets ou par des droits d'auteur afférents à des logiciels, et dont l'acquisition pourrait être requise pour mettre en œuvre la présente publication. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux développeurs de consulter les bases de données appropriées de l'UIT-T disponibles sur le site web de l'UIT-T à l'adresse http://www.itu.int/ITU-T/ipr/.

© UIT 2024

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

Supplément 2 aux Recommandations UIT-T de la série A

Directives pour les essais d'interopérabilité et les démonstrations de validation de concept

1 Champ d'application

Les présentes directives portent sur les essais d'interopérabilité et les démonstrations de validation de concept devant être réalisés hors du cadre de l'UIT-T. Elles ont été élaborées de manière à encourager la réalisation de ces essais et de ces démonstrations et à faciliter l'échange d'informations entre les participants à ces essais et démonstrations et les Commissions d'études de l'UIT-T chargées d'élaborer les Recommandations correspondantes.

2 Références

Aucune.

3 Définitions

Aucune.

4 Abréviations et acronymes

PoC validation de concept (*Proof-of-Concept*)

5 Conventions

Aucune.

6 Considérations générales

6.1 Les Commissions d'études de l'UIT-T ne ménagent aucun effort pour assurer l'interopérabilité des produits conformes aux Recommandations UIT-T. La meilleure façon d'évaluer l'interopérabilité est de procéder à des essais réels sur les systèmes et les équipements produits par divers fabricants. Il est déjà arrivé à l'UIT-T, par le passé, de mener à bien des essais d'interopérabilité pour des projets précis.

6.2 Néanmoins, lorsqu'il n'est pas réalisé d'essai/de test d'interopérabilité, il se peut que les utilisateurs subissent un préjudice du fait de l'absence d'interopérabilité entre des produits fournis par différents fabricants. En outre, les fabricants ne sont pas toujours membres de l'UIT-T et élaborent quelquefois leurs produits à la seule lecture des Recommandations appropriées.

6.3 En outre, compte tenu de l'évolution rapide des nouvelles technologies, la validation de concept est utilisée par différents organismes de normalisation comme un outil utile pour déterminer la faisabilité d'un concept, d'une technologie ou d'une solution, ou pour vérifier que le fonctionnement s'effectuera comme prévu et conformément aux caractéristiques définies dans les normes en cours d'élaboration. Cette méthode peut grandement contribuer aux activités de normalisation de l'UIT et permettre de comprendre si le concept, la technologie ou la solution est viable, et fournir des informations utiles pour faire avancer les sujets à l'étude ou faire évoluer les normes pertinentes.

7 Objet

Les présentes directives ont pour objet d'encourager la réalisation d'essais d'interopérabilité et de démonstrations de validation de concept hors du cadre de l'UIT-T et de faciliter l'échange d'informations entre les participants à ces essais et les commissions d'études de l'UIT-T.

8 Directives

8.1 Les essais d'interopérabilité et les démonstrations de validation de concept doivent être réalisés hors du cadre de l'UIT-T, à titre volontaire, en toute indépendance du point de vue de la méthode et du financement, et sans entraîner de coût supplémentaire pour l'UIT-T. Des représentants d'organisations non membres de l'UIT-T peuvent donc participer, eux aussi, à ces essais et démonstrations.

8.2 Le fait que ces essais d'interopérabilité et ces démonstrations de validation de concept devant être réalisés hors du cadre de l'UIT-T soient menés à bien de manière indépendante signifie que les participants à ces essais ou démonstrations doivent créer leurs propres règles de conduite. L'UIT-T n'est d'aucune façon impliquée dans l'élaboration de ces règles.

8.3 L'UIT-T serait reconnaissant à ceux de ses membres qui participent aux essais d'interopérabilité et aux démonstrations de validation de concept de bien vouloir soumettre aux commissions d'études des contributions fondées sur les résultats de ces essais et démonstrations, afin de faire progresser les sujets actuellement à l'étude et de contribuer à améliorer la qualité des Recommandations, par exemple, en proposant de modifier les textes pour supprimer certaines ambiguïtés, etc.

8.4 L'UIT-T souhaiterait en outre que ceux de ses membres qui participent à ces essais d'opérabilité et démonstrations de validation de concept transmettent autant d'informations que possible sur ce sujet aux réunions des commissions d'études. Voici quelques exemples des informations qu'il serait utile de partager:

– résultats de l'essai ou de la démonstration;
– modalités de la réalisation des essais d'interopérabilité ou des démonstrations de validation de concept: description de l'essai ou de la démonstration, méthodes d'essai ou de validation de concept, équipements, horaires de l'essai, nom du coordonnateur, etc.;
– lieu où l'essai d'interopérabilité ou la démonstration de validation de concept s'est déroulé ou doit avoir lieu;
– modalités de traitement des résultats de l'essai ou de la validation de concept, en vue de présenter des contributions à l'UIT-T pour faire progresser les sujets actuellement à l'étude et améliorer la qualité des Recommandations UIT-T;
– recensement d'autres activités menées à bien dans le même domaine et coopération et collaboration potentielles avec les responsables de ces activités.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	**Organisation du travail de l'UIT-T**
Série D	Principes de tarification et de comptabilité et questions de politique générale et d'économie relatives aux télécommunications internationales/TIC
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Environnement et TIC, changement climatique, déchets d'équipements électriques et électroniques, efficacité énergétique; construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	Gestion des télécommunications y compris le RGT et maintenance des réseaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation et mesures et tests associés
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données, communication entre systèmes ouverts et sécurité
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information, protocole Internet, réseaux de prochaine génération, Internet des objets et villes intelligentes
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication

Publié en Suisse
Genève, 2024